



DÉLIBÉRATION N° DEL 2026 - 13
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
GARRIGUES SAINTE EULALIE

Séance du 21 mars 2026 à 11 heures 00

Date de Convocation :
17/03/2026

Date d’Affichage :
17/03/2026

Nombre de membres en
exercice : 15

Présents : 13

Absent(s) : 2

Absent(s) représenté(s) :
2

Secrétaire de séance

Objet de la Délibération :

L’an deux mil vingt-six et le vingt et un mars à onze heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame Blandine-Marie GEYSSE-GALLARD.

PRÉSENTS : Marie-Camille DUGAS, Bruno GALIZZI, Emma ROUVEYROLLES, , Elisabeth KLOTZ, Gérard BANCILLON, Amandine BIANCO MONTEIL, Frédéric PELADAN, Émilie ROQUEL, Blandine-Marie GEYSSE-GALLARD, Nicolas BROCHE, Didier KIELPINSKI, Anne LE VOYER et Alexandre BRUSQUES

ABSENTS : Patrick BANCILLON, Hugo BORRELLI

PROCURATION : De Patrick BANCILLON à Bruno GALIZZI, de Hugo BORRELLI à Gérard BANCILLON

Madame Emma ROUVEYROLLES

Élection du Maire

La doyenne d’âge, Madame Blandine-Marie GEYSSE-GALLARD, prend la présidence de l’assemblée et vérifie que le quorum est atteint afin de faire procéder à l’élection du Maire. Elle lit les articles L. 2122-4, L. 2122-5 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Elle désigne deux assesseurs.

Après avoir pris connaissance des candidatures, la doyenne d’âge propose de procéder à l’élection du Maire.

Est élue Maire Madame Marie-Camille DUGAS à l’unanimité des suffrages exprimés et à la majorité absolue. Elle est immédiatement proclamée Maire, prend ses fonctions en lieu et place de la doyenne et assure la présidence du conseil municipal.

Acte rendu exécutoire après
publication le 23/03/2026 et
dépôt en Préfecture
le 23/03/2026

Fait à GARRIGUES SAINTE EULALIE les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Marie-Camille DUGAS



La secrétaire de séance,
Emma ROUVEYROLLES



DÉLIBÉRATION N° DEL 2026 - 14
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
GARRIGUES SAINTE EULALIE

Séance du 21 mars 2026 à 11 heures 00

Date de Convocation :
17/03/2026

Date d’Affichage :
17/03/2026

Nombre de membres en
exercice : 15

Présents : 13

Absent(s) : 2

Absent(s) représenté(s) :
2

Secrétaire de séance

Objet de la Délibération :

L’an deux mil vingt-six et le vingt et un mars à onze heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame Blandine-Marie GEYSSE-GALLARD.

PRÉSENTS : Marie-Camille DUGAS, Bruno GALIZZI, Emma ROUVEYROLLES, , Elisabeth KLOTZ, Gérard BANCILLON, Amandine BIANCO MONTEIL, Frédéric PELADAN, Émilie ROQUEL, Blandine-Marie GEYSSE-GALLARD, Nicolas BROCHE, Didier KIELPINSKI, Anne LE VOYER et Alexandre BRUSQUES

ABSENTS : Patrick BANCILLON, Hugo BORRELLI

PROCURATION : De Patrick BANCILLON à Bruno GALIZZI, de Hugo BORRELLI à Gérard BANCILLON

Madame Emma ROUVEYROLLES

Fixation du nombre d’adjoints

Madame le Maire propose de fixer la nombre d’adjoints à 4 (au minimum 1 adjoint et au maximum le nombre d’adjoints ne doit pas excéder 30% de l’effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints). Elle rappelle qu’en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 4 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité, fixe à 4 le nombre des adjoints au Maire de la commune.

Acte rendu exécutoire après
publication le 23/03/2026 et
dépôt en Préfecture
le 23/03/2026

Fait à GARRIGUES SAINTE EULALIE les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Marie-Camille DUGAS

La secrétaire de séance,
Emma ROUVEYROLLES





DÉLIBÉRATION N° DEL 2026 - 15
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
GARRIGUES SAINTE EULALIE

Séance du 21 mars 2026 à 11 heures 00

Date de Convocation :
17/03/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un mars à onze heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame Blandine-Marie GEYSSE-GALLARD.

Date d’Affichage :
17/03/2026

Nombre de membres en
exercice : 15

PRÉSENTS : Marie-Camille DUGAS, Bruno GALIZZI, Emma ROUVEYROLLES, , Elisabeth KLOTZ, Gérard BANCILLON, Amandine BIANCO MONTEIL, Frédéric PELADAN, Émilie ROQUEL, Blandine-Marie GEYSSE-GALLARD, Nicolas BROCHE, Didier KIELPINSKI, Anne LE VOYER et Alexandre BRUSQUES

Présents : 13

Absent(s) : 2

ABSENTS : Patrick BANCILLON, Hugo BORRELLI

Absent(s) représenté(s) :
2

PROCURATION : De Patrick BANCILLON à Bruno GALIZZI, de Hugo BORRELLI à Gérard BANCILLON

Secrétaire de séance

Madame Emma ROUVEYROLLES

Objet de la Délibération :

Élection des adjoints au Maire

Madame le Maire propose à l'assemblée l'élection des adjoints. Elle rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le conseil municipal dépose une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire.

Madame le Maire constate le nombre de liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire déposé par le conseil municipal et fait procéder à l'élection des adjoints au Maire.

La liste présentée est élue à l'unanimité des suffrages exprimés et à la majorité absolue.

Sont proclamés adjoints au Maire et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Emma ROUVEYROLLES :

- Madame Emma ROUVEYROLLES – Premier adjoint
- Monsieur Bruno GALIZZI – Deuxième adjoint
- Madame Elisabeth KLOTZ – Troisième adjoint
- Monsieur Patrick BANCILLON – Quatrième adjoint

Acte rendu exécutoire après
publication le 23/03/2026 et
dépôt en Préfecture
le 23/03/2026

Fait à GARRIGUES SAINTE EULALIE les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Marie-Camille DUGAS

La secrétaire de séance,
Emma ROUVEYROLLES



	DÉLIBÉRATION N° DEL 2026 - 16 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GARRIGUES SAINTE EULALIE
	Séance du 21 mars 2026 à 11 heures 00
Date de Convocation : 17/03/2026	L'an deux mil vingt-six et le vingt et un mars à onze heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame Blandine-Marie GEYSSE-GALLARD.
Date d’Affichage : 17/03/2026	
Nombre de membres en exercice : 15	<u>PRÉSENTS</u> : Marie-Camille DUGAS, Bruno GALIZZI, Emma ROUVEYROLLES, , Elisabeth KLOTZ, Gérard BANCILLON, Amandine BIANCO MONTEIL, Frédéric PELADAN, Émilie ROQUEL, Blandine-Marie GEYSSE-GALLARD, Nicolas BROCHE, Didier KIELPINSKI, Anne LE VOYER et Alexandre BRUSQUES
Présents : 13	
Absent(s) : 2	<u>ABSENTS</u> : Patrick BANCILLON, Hugo BORRELLI
Absent(s) représenté(s) : 2	<u>PROCURATION</u> : De Patrick BANCILLON à Bruno GALIZZI, de Hugo BORRELLI à Gérard BANCILLON
Secrétaire de séance	Madame Emma ROUVEYROLLES
Objet de la Délibération :	Lecture et remise d’une copie de la charte de l’ élu local
<p>Madame le Maire procède à la lecture de la Charte de l’ élu (Article L. 1111-13 et Article L. 1111-14 du CGCT)</p> <p>Le conseil municipal, à l’unanimité, approuve la lecture de la Charte de l’ élu.</p> <p>Madame le Maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l’ élu local ainsi que le chapitre III du titre Ier du livre II du code général des collectivités territoriales relatif aux conditions d’exercice des mandats municipaux.</p>	
Acte rendu exécutoire après publication le 23/03/2026 et dépôt en Préfecture le 23/03/2026	<p style="text-align: center;">Fait à GARRIGUES SAINTE EULALIE les jour, mois et an susdits.</p> <p>Le Maire, Marie-Camille DUGAS</p> <p style="text-align: right;">La secrétaire de séance, Emma ROUVEYROLLES</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">   </div> <div style="text-align: center;">  </div> </div>